

## DÉLIBÉRATION N° CS 2020-04-039

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES / APPEL D'OFFRES OUVERT / ACHAT DE CONTENEURS DESTINÉS A LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS / LANCEMENT DE LA CONSULTATION / AUTORISATION DE SIGNATURE / MODIFICATION

**Nombre de membres :**

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 27

L'an deux mil vingt, le 05 octobre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à la salle des fêtes de Tonnay-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

**Présents / Membres titulaires**

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS – Gislaïne GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON  
Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ  
Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN – Éric GUINOISEAU – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ  
Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Sylvain BARREAU  
Philippe PELLETIER – Philippe NEAU

**Présents / Membres suppléants**

Madame Christine VERNON suppléante de Monsieur Hubert COUPEZ

Madame Isabelle COSSON suppléante de Monsieur Pierre TUAL

**Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Gisèle VERGNON

Messieurs Hubert COUPEZ (*excusé*) – Pierre TUAL – Pascal ALVAREZ – Jean-Paul HÉRAUDEAU (*excusé*)  
Sylvain FAGOT (*excusé*) – Laurent RENAUD – Alain FONTANAUD

**Secrétaire de séance**

Sylvain BARREAU

**Convocations envoyées le :**

25 septembre 2020

**Affichage de la convocation le :** 25 septembre 2020

(Art. L2121-10 du CGCT)

**Publication (affichage) ou notification du :**

06 octobre 2020



**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la Commande publique,

**Vu** le C.C.A.G. Fournitures courantes et services,

**Considérant** le retard dans le lancement de la consultation et la situation sanitaire, la Commission d'appel d'offres appelée à siéger n'est pas, dans sa composition, celle mentionnée dans la délibération n° CS 2020-02-015 du 15 juin 2020,

**Considérant** qu'il convient de modifier ladite délibération,

**Considérant** que la Commission d'appel d'offres appelée à siéger est celle fixée par délibération du Comité syndical du 14 septembre 2020 et que sont invités à participer Monsieur le Comptable public, Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations ou son représentant (DDPP) ainsi que les services de Cyclad,

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
27 membres présents, 27 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Prend note de la modification apportée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 06 octobre 2020

Extrait certifié conforme,

Le Président,

**Jean GORIOUX**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*

